

DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*02
 Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

La société GEMFI, filiale de GICRAM groupe, est spécialisée dans la réalisation d'opérations de promotion en immobilier d'entreprise (parcs logistiques, parcs d'activité ou tertiaires, clés-en-main) à la location ou à l'acquisition pour le compte de tiers (industriels, logisticiens, PME-PMI, investisseurs).

GEMFI prévoit la construction d'un entrepôt logistique de 7 cellules, destiné au stockage de produits divers de grande consommation, ... , auquel seront associés des bureaux, locaux sociaux, locaux techniques et utilités ainsi que les voiries, parkings, dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'incendie ainsi que de sécurité (hydrants, sprinklage) nécessaires au bon fonctionnement des installations, le tout sur un terrain d'assiette de 121 323 m² sur les communes de Berre l'Etang et Rognac. 2 demi-cellules pourront par ailleurs accueillir des produits dangereux relevant strictement des rubriques 4321 (aérosols extrêmement inflammables) et 4331 (liquides inflammables catégorie 2 ou 3) en faisant l'objet d'aménagements spécifiques et en étant équipées en conséquence de la présence de matière dangereuse.

Chacune de ces rubriques sera soumise à déclaration.

Le bon fonctionnement des installations nécessitera également la mise en place d'une chaufferie gaz de 2,5 MW (rubrique 2910) afin d'assurer la mise hors gel du bâtiment, et la présence de locaux de charge relevant eux aussi de la déclaration (rubrique 2925).

La société dispose d'un terrain de 121 323 m² situé à cheval sur les communes de Berre-l'Etang et de Rognac en bordure de l'étang de Vaïne. Le terrain est concerné par le PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre et l'exploitant adhère au Contrat de plate-forme économique de Berre l'Etang.

Le site est implanté pour partie sur un ancien terrain industriel aujourd'hui démantelé et qui a fait l'objet de travaux de dépollution et d'une mise en sécurité validée par la DREAL PACA par un PV de constat de fin de travaux en date du 17/01/19.

L'autre partie du site est constitué de terrains de LyondellBasell (sous promesse de vente) faisant l'objet d'un projet de revitalisation / réhabilitation. Le projet GEMFI a fait l'objet d'un plan de gestion et d'une étude de projet afin de définir les mesures nécessaires pour assurer qu'il soit compatible avec l'usage prévu.

Le projet générera un trafic total d'environ 250 PL/j et de 285 VL/j correspondant aux véhicules des salariés du site et visiteurs.

Le projet est soumis à enregistrement au titre de la rubrique ICPE 1510 et la présente déclaration vient compléter le dossier d'enregistrement.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : Oui Non
Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : Oui Non
Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Berre l'Etang : 13130
Rognac : 13340

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** : Oui Non
Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
4321	2	aérosols extrêmement inflammables ou inflammables cat. 1 ou 2. SANS gaz infl cat 1 ou 2 ou liq infl cat 1	< 4 900	tonnes	D
4331	3	liquides inflammables de catégorie 2 ou 3	< 90	tonnes	DC
2910	A-2	installations de combustion consommant exclusivement du gaz naturel	2,5 (en 2x1,25)	MW	DC
2925	1	accumulateurs électriques (ateliers de charge d')	300	kW	D

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

L'utilisation de l'outil SEVESO3.din permet de vérifier que le projet n'est pas classé SEVESO, ni par dépassement direct de seuil SEVESO, ni par la règle des cumuls.

Substance	Quantité en tonnes	Etat physique	N° CAS	N° déchet	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Seuil Bas associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
Liquides inflammables	90.0	Liquide		Non	4331	50000.0t		0.0018		5000.0t		0.018	
Aérosols	4900.0	Liquide		Non	4321	50000.0t		0.098		5000.0t		0.98	

Total haut			Total bas		
Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
	0.1			0.998	

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m³ :
 milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m³ :
 forage souterrain : volume maximum annuel en m³ :
 de plus de 10 mètres de profondeur
 autres, préciser :

150*0,05*315 =

2286 m3/an

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

Absence de rejet résiduaire industriel. Uniquement des rejets sanitaires et domestiques.
Les seuls besoins sont des besoins sanitaires et domestiques.

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
- milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Rejets d'eau sanitaire et domestique uniquement

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

Rejets atmosphériques issus de la chaufferie de 2x1,25 MW servant à assurer la mise hors gel des installations.
Cet équipement ne fonctionnera pas en continu mais uniquement durant les périodes les plus froides de l'année. Fonctionnement prévu sur 4 à 5 mois de l'année.
Chaudières alimentées en gaz de ville. Il ne s'agit pas d'une chaudière à condensation.

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Production de déchets non dangereux essentiellement :

- déchets d'emballages plastiques, papier, carton
- palettes défectueuses
- déchets de bureaux (papier, carton, ...)

Déchets dangereux :

- boues des séparateurs hydrocarbures
- quelques bidons vides et chiffons souillés de maintenance légère
- pertes exceptionnelles d'exploitation sur les produits dangereux stockés (casse, renversement, ...)

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

Prise d'eau sur le réseau incendie public

Autre (préciser) :

Alimentation en eau des moyens d'intervention depuis la cuve prévue sur site, par le réseau incendie de la plateforme pétrochimique, par le réseau de ville :

- Hydrants (réseau ceinturant le site GEMFI) en réseau maillé autour des installations. Dimensionnement des besoins selon D9. Alimentés par le réseau incendie de la plateforme pétrochimique selon contrat de service
- Sprinklage de toutes les cellules (norme APSAD ou NFPA) avec système de type ESFR. Alimenté depuis la cuve de 600 m³ prévue sur site
- RIA et Extincteurs (normes APSAD). RIA alimentés depuis le réseau incendie de la plateforme ou par le réseau public.
- Colonnes sèches au droit de chaque mur coupe-feu. Dimensionnement des besoins sur la base de 10 l/min/m avec couverture de 2 murs en simultané durant 2 heures. Alimentés par le réseau incendie de la plateforme.

- réserves d'absorbants secs à proximité des stockages de liquides

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Détection incendie sur tout le bâtiment
Conception du bâtiment selon étude de vulnérabilité du bâti au PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre (PPB)
Recoupement coupe-feu (2h) du bâtiment et des cellules de stockage des produits dangereux
Désenfumage (dont 2% de la surface de toiture en exutoires type DENFC à commande automatique et manuelle)
Rétentions adaptées aux produits présents
Mise en rétention des eaux d'incendie selon D9A
Adhésion au contrat de plateforme économique
Formation des personnels
Poste de garde vers lequel sont renvoyées les alarmes et détections

6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de **traitement de déchets (hors collecte⁵ des déchets)** soumise à déclaration et nécessitant un **agrément** en application de l'article L541-22 du code de l'environnement (valorisation de déchets d'emballage...) : Oui Non

Si oui, préciser :

Déchets à traiter		Filière de traitement		Quantités maximales
Nature des déchets	Codification déchets	Type de traitement	Codification du traitement	

Commentaires (préciser notamment le ou les types d'agréments de traitement de déchets demandés) :

⁵ Rappel : Les agréments autres que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le

Signature du déclarant